

CONSEIL SYNDICAL DELIBERATION n° 22-17

Séance du 06/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

31/08/2022

Date d'affichage

31/08/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

20/09/2022

et publication du :

20/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à dix-huit heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en mairie d'ECHENON, sous la présidence de M. LOTT Dominique.

Etaient présents :

M. BATAILLON Alban, Mme BREBANT Laurence, M. ERTUGRUL Ali, M. GUERITTEE Patrick, M. IMBERT Alain, M. LOTT Dominique, M. MOULIN Louis, M. MOULIN Maxime, M. PARANT Maurice, M. PATIN Julien

Etai(ent) absent(s) :

M. CHAUMATTE Frédéric, M. GAUTIER Michaël, M. SANIAL Bernard, M. SOLLER Jean-Luc

Etai(ent) excusé(s) :

M. DUBOIS Stéphane, M. GAILLARD Hervé, Mme VIROT Fabienne

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PATIN Julien

Objet : Suppression poste Adjoint Administratif

Le Président informe de la réussite au concours d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe par l'agent occupant le poste d'Adjoint Administratif.

Au vu de cette réussite, le Président propose de nommer l'agent en question au poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- décide d'accepter la proposition du Président
- de supprimer le poste d'Adjoint Administratif de la collectivité
- charge le Président d'informer le Centre de Gestion de la Côte d'Or

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LOSNE



Le Président

 D. LOTT